

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIRAN****Objet : Vote de l'augmentation du tarif de la cantine  
Délibération 19-2026**

L'an deux mille vingt six et le vingt sept avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur José-Pierre LOPEZ, Maire.  
Convocation du 9 avril 2026

**PRÉSENTS** : M. Julien BARBAT, M. Patrick CAZAUX , Patrick DELIGNIERES , M. Adrien DUPRAT, M. José-Pierre LOPEZ, Mme Michèle MARTIN, Mme Marie-Josée MASSAROTO, Mme Laurence SERIS , Mme Julie SOULA, M. Julien SOULAN

**Excusée** : Mme Sophie GODEFROY

**ABSENTS** : aucun

Julie SOULA a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11	Suffrages exprimés : 10
Présents : 10	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de réviser les prix du repas de cantine, le tarif actuel de 3,20 euros par repas étant en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- DÉCIDE que le prix du repas sera porté à **3,50 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.**
- et autorise M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
A Biran, le 27 avril 2026

La secrétaire de séance  
Julie SOULA



Pour extrait conforme,  
Le Maire, José-Pierre LOPEZ

